



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 70

Projet de parachèvement de l'autoroute 35 entre Saint-Jean-sur-Richelieu et la frontière américaine

**LA COMMISSION INVITE LES CITOYENS À S'EXPRIMER
À COMPTER DU 12 DÉCEMBRE PROCHAIN**

Québec, le 22 novembre 2005 - La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de M^{me} Claudette Journault, présidente, et de M^{me} Lucie Bigué, commissaire, tiendra la deuxième partie de l'audience publique sur le *Projet de parachèvement de l'autoroute 35 entre Saint-Jean-sur-Richelieu et la frontière américaine par le ministère des Transports*, à **Saint-Jean-sur-Richelieu à compter du 12 décembre 2005** et à **Saint-Sébastien à compter du 14 décembre 2005**.

HORAIRE ET COORDONNÉES DE LA DEUXIÈME PARTIE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

DATES ET HEURES	LIEUX
Lundi 12 décembre à 19 h 30 <i>Les séances se poursuivront le lendemain, selon les besoins du public et de la commission.</i>	Campus du Fort Saint-Jean Pavillon Dextraze 15, rue Jacques-Cartier Nord Saint-Jean-sur-Richelieu
Mercredi 14 décembre à 19 h 30 <i>Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.</i>	Centre communautaire Saint-Sébastien 176, rue Dussault Saint-Sébastien

Cette partie sera consacrée exclusivement à l'audition des mémoires et des opinions verbales des personnes, des municipalités, des organismes et des groupes désireux de donner leur avis et de faire leurs suggestions à la commission.

COMMENT RÉDIGER UN MÉMOIRE ?

Un mémoire est un document servant à exposer des opinions ou des préoccupations sur un sujet précis. Il permet de développer et de préciser les arguments qui soutiennent cette opinion.

En règle générale, un mémoire comprend les éléments suivants : une courte présentation de la personne, du groupe, de l'organisme ou de la municipalité qui soumet le mémoire, une brève explication de l'intérêt porté au projet, des opinions sur l'ensemble du projet, les préoccupations liées au projet et, le cas échéant, les suggestions et les commentaires susceptibles d'améliorer le projet. Ceux et celles qui décident de ne pas rédiger un mémoire peuvent exprimer leur opinion verbalement lors de l'audience publique. Une présentation verbale peut être développée de la même façon qu'un mémoire.

Des conseils sont fournis, à titre indicatif seulement, sous forme de questions dans le document intitulé *Comment rédiger un mémoire*. Ce dernier est disponible dans les centres de consultation ainsi qu'en version électronique dans le site Internet du BAPE, au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Comment participer » du présent mandat.

COMMENT PRÉSENTER UN MÉMOIRE ?

Afin d'assurer une bonne planification du déroulement des séances publiques de la deuxième partie de l'audience, toute personne qui désire présenter un mémoire ou s'exprimer verbalement est invitée à en informer la coordonnatrice du secrétariat de la commission, M^{me} Anne-Lyne Boutin, dans la mesure du possible deux semaines avant la deuxième partie de l'audience, au numéro sans frais 1 800 463-4732 ou au 418 643-7447, poste 420, ou par courriel à l'adresse suivante : autoroute35@bape.gouv.qc.ca.

Afin que la commission puisse en prendre connaissance avant la séance publique, le mémoire, bien identifié au projet, devra être transmis **au plus tard le 8 décembre 2005**, au secrétaire du BAPE, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec (Québec) G1R 6A6, à l'attention de **M^{me} Anne-Lyne Boutin**.

Les personnes désirant transmettre leur mémoire par courrier électronique pourront l'adresser à autoroute35@bape.gouv.qc.ca et une copie originale devra suivre par la poste. Les mémoires seront diffusés dans le site Internet du BAPE sous la rubrique « Consulter la documentation » identifiée au projet, dès qu'ils seront rendus publics par la commission.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Vous pouvez consulter les documents relatifs au projet ainsi que les transcriptions des séances de la première partie de l'audience dans le site Internet du BAPE sous la rubrique « Consulter la documentation » du présent mandat, de même qu'au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'aux endroits suivants :

- Bibliothèque Adélarde-Berger, 180, rue Laurier, Saint-Jean-sur-Richelieu ;
- Hôtel de ville de Saint-Armand, 444, chemin Bradley, Saint-Armand ;
- Hôtel de ville et bibliothèque de Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River, 548, Route 202, Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River.

Vous pouvez également consulter le site Internet du BAPE à l'adresse suivante : www.bape.gouv.qc.ca.

LA PARTICIPATION DU PUBLIC EST ESSENTIELLE !

La participation du public est essentielle pour la commission. Elle permet d'entendre les arguments, les opinions et les suggestions des participants avant la rédaction du rapport qui sera remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas J. Mulcair, au plus tard le 14 mars 2006.